



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de la version précédente: 2017-12-15

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	GLACELF ECO BS
Numéro	DK6
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Liquide de refroidissement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

A - TOTAL BELGIUM
Handelsstraat, 93, Rue du Commerce
B-1040 BRUSSEL - BRUXELLES
België - Belgique
Tél : +32 (0)22 889 933
Fax : +32 (0)22 883 260

B - TOTAL LUBRIFIANTS
562 Avenue du Parc de L'île
92029 Nanterre Cedex
FRANCE
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Personne responsable/émettrice

Contact A - HSE

B - HSE***

Adresse e-mail A - rm.be-reach-belgium-msds@total.com

B - rm.msds-lubs@total.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Teleserv S.O.S Total Belgium : +32 (0)78 15 51 51

Responsable de garde à Ertvelde (Lubrifiants) : +32 (0)475 66 07 77

Centres de soins aux grands brûlés :

Bruxelles - (NOH) - Brussel : +32 (0)2 264 48 48, Hopital Militaire Reine Astrid - Militair Hospitaal Koningin Astrid

Antwerpen - Anvers : +32 (0)3 217 71 11, Algemeen centrum Ziekenhuis

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Gent - Gand : +32 (0)9 240 34 90 Centre Universitaire UZ Gand-Universitair Ziekenhuis UZ Gent
 Leuven - Louvain : +32 (0)16 34 87 50 U.Z. Leuven
 Loverval : +32 (0)71 44 80 00, Hôpital Saint Joseph et Sainte Thérèse, section I.M.T.R
 Luik - Liège : +32 (0)4 366 72 94, CHU Liège domaine Universitaire du Sart Tilman

Centres Anti-poisons :
 c/o Hôpital Militaire Reine Astrid
 Militair Hospitaal Koningin Astrid
 1 Rue Bruyn - Bruynstraat 1
 B-1120 Bruxelles - Brussel
 +32 (0)70 245 245

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ******Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. ******Classification**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***
 Toxicité spécifique pour organe cible (exposition répétée) - Catégorie 2*** - (H373)***

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008*****

Contient Ethylène glycol

**Mention d'avertissement****ATTENTION*******Mentions de danger *******H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée*******Conseils de prudence**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables***

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

2.3. Autres dangers**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.***

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
--

3.2. Mélange*****Nature chimique** Produit à base d'éthylène-glycol.***
Composants dangereux ***

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Ethylène glycol***	203-473-3***	01-2119456816-28	107-21-1	70-<80	Acute Tox.4 (H302) STOT RE 2 (H373)
Sodium 2-éthylhexanoate***	243-283-8***	01-2119979083-31	19766-89-3	1-<3	Repr. 2 (H361d)

Informations complémentaires Le produit contient un agent répulsif (amérisant), pour écarter le risque accidentel d'ingestion.***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.***
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.***
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.***
Ingestion	Rincer la bouche. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Provoquer les vomissements, mais uniquement si la victime est parfaitement consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.***
Protection des sauveteurs	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.**
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.**
Inhalation	L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.**
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant être mortel.**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	L'ingestion, en fonction de la dose absorbée, peut causer par exemple : comportements anormaux, perte de connaissance, convulsions, paralysie respiratoire, oedème pulmonaire, ainsi que des dommages au foie et aux reins qui peuvent entraîner la mort dans le pire des cas. Un traitement rapide d'une intoxication par l'éthylène-glycol, par dialyse si nécessaire, peut réduire les effets toxiques. Une injection intraveineuse d'alcool éthylique en solution dans du bicarbonate de sodium est un remède admis. Rincer la bouche.**
------------------------------	---

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse résistant à l'alcool.**
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Oxydes de sodium. Cétones.**
---------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
--	--

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Autres informations

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.***

Méthodes de nettoyage

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.***

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***

Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant,

Version EUBE

FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.***

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.***

Matières à éviter Acides forts. Oxydants forts. Nitrates. Peroxydes. chlorates.***

Matériel d'emballage Matériaux recommandés :: Acier, Aluminium, Polyéthylène.
Incompatible: Zinc.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.***

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom Chimique	Union Européenne	Belgique
Ethylène glycol*** 107-21-1	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S****	D* Maximum Limit Value 40 ppm Maximum Limit Value 104 mg/m ³ Maximum Limit Value 20 ppm Maximum Limit Value 52 mg/m ³ ***

Légende Voir chapitre 16

Dose dérivée sans effet (DNEL) ***

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Ethylène glycol*** 107-21-1			106 mg/kg bw/day (dermal)	35 mg/m ³ /8h (inhalation)
Sodium 2-éthylhexanoate*** 19766-89-3			14 mg/m ³ (inhalation) 2 mg/kg bw/day (dermal)	

DNEL Consommateurs***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme

Version EUBE

FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Ethylène glycol*** 107-21-1			53 mg/kg bw/day (dermal)	7 mg/m ³ /24h (inhalation)
Sodium 2-éthylhexanoate*** 19766-89-3			3.5 mg/m ³ (inhalation) 1 mg/kg bw/day (dermal) 1 mg/kg bw/day (oral)	

La concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Ethylène glycol*** 107-21-1	10 mg/l (fw) 1mg/l (mw) 10 mg/l (or)	37 mg/kg dw fw 3.7 mg/kg dw mw	1.53 mg/kg dw		199.5 mg/l	
Sodium 2-éthylhexanoate*** 19766-89-3	0.36 mg/l fw 0.036 mg/l mw 0.493 mg/l or	0.301 mg/kg sediment dw fw 0.0301 mg/kg sediment dw mw	0.0579 mg/kg soil dw		71.7 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.***

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.***

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.***

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.***

Protection des mains

Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène. Viton™. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Chlorure de polyvinyle. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.**

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
Couleur		limpide**	
État physique @20°C		bleu**	
Odeur		liquide**	
Seuil olfactif		caractéristique**	
		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH **	8.6**	@ 20 °C**	
Point/intervalle de fusion		Non applicable**	
Point/intervalle d'ébullition ***	180** °C**	***	***
	356** °F**	***	***
Point d'éclair ***	122** °C**	***	PMCC**
	252** °F**	***	PMCC**
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible**	
Limites d'inflammabilité dans l'air		***	
supérieure ***		Pas d'information disponible**	***
inférieure ***		Pas d'information disponible**	***
Pression de vapeur		Pas d'information disponible**	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible**	
Densité relative ***	*** 1.1305**	@ 20 °C **	***
Masse volumique	1130.5** kg/m ³ **	@ 20 °C**	
Hydrosolubilité		Miscible**	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible**	
logPow		Pas d'information disponible**	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible**	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique ***	***	Pas d'information disponible**	***
Propriétés explosives	Non-explosif**		
Propriétés comburantes	Non applicable**		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales d'utilisation**		

9.2. Autres informations

Point de congélation ***	*** -18** °C**	***	***
***	*** 0** °F**	***	***

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans des conditions normales d'utilisation.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.***

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts. Oxydants forts. Nitrates. Peroxydes. chlorates.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Oxydes de sodium. Cétones.***

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

Contact avec la peau . Non classé d'après les données disponibles. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.***

Contact avec les yeux . Non classé d'après les données disponibles. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.***

Inhalation . L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.***

Ingestion . Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant être mortel.***

ATEmix (voie orale) 2065*** mg/kg***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 Oral(e)	DL50 Dermale	CL50 Inhalation
Ethylène glycol***	LD50 2000 mg/kg Oral (Rat) LD50 1600 mg/kg (cat)	LD50 > 3500 mg/kg Dermal (Mouse)	LC50(6h) >2.5 mg/l Inhalation (Rat)
Sodium 2-éthylhexanoate***	LD50 2043 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402)	LC0 (8h) 0.11 mg/l (rat - vapeur - OECD 403)

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé d'après les données disponibles.***

Effets spécifiques

Cancérogénicité Non classé d'après les données disponibles.***

Mutagénicité .***

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles. Contient une ou des substance(s) toxique(s) pour la reproduction.***

Nom Chimique	Union Européenne
Sodium 2-éthylhexanoate*** 19766-89-3	Repr. 2 (H361d)

Toxicité par administration répétée**Effets sur les organes-cibles (STOT)**

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Organes cibles: Reins.***

Toxicité par aspiration Non classé d'après les données disponibles.***

Autres informations

Autres effets néfastes Aucun à notre connaissance.***

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit***

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Ethylène glycol*** 107-21-1	EC50(48h) >10000 mg/l	EC50(48h) >100 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50 (95h) 72860 mg/l (Phimephales promelas) LC50(96h) 18500 mg/l (Rainbow trout) EC50(96h) 6500-13000 mg/l (Selenastrum capricornulum)	
Sodium 2-éthylhexanoate*** 19766-89-3			LC50 (96h) > 100 mg/l (Oryzias latipes - OECD 203)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.***

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.***

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Ethylène glycol*** - 107-21-1	-1.36

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol.***

Air

Le produit pourrait s'évaporer.***

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

Eau Miscible.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.***

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.***

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.***

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.***

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 01 14.***

Autres informations Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.***

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)***

Inventaires Internationaux Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :

- Corée (KECL)
- Canada (DSL/NDL)
- Europe (EINECS/ELINCS/NLP)
- Australie (AICS)
- Chine (IECSC)
- Philippines (PICCS)
- États-Unis (TSCA)
- Taiwan (TCSI)***

Information supplémentaire

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible***

15.3. Information sur les législations nationales

Belgique

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

Version EUBE



FDS n° : 085331

GLACELF ECO BS

Date de révision: 2018-09-28

Version 4

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
 NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
 NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
 OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
 UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
 DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
 dw = dry weight = poids sec
 fw = fresh water = eau douce
 mw = marine water = eau de mer
 or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2018-09-28
 Révision *** Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Version EUBE